



Ville de Castelnaudary

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
DIRECTION AMENAGEMENT FONCIER URBANISME
ARRETE N° 2026-0125-URBA
ARRETE DE MAINLEVÉE DE MISE EN SÉCURITÉ –
PROCEDURE URGENTE
IMMEUBLE « 28 Avenue Frédéric Mistral »
AD 160 APPARTENANT A MONSIEUR FELMANN MATHIEU**

LE MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.511-1 à L.511-14 ;

Vu l'arrêté de mise en sécurité urgente n° 2025 R 770 du 21 novembre 2025 délivré sur l'immeuble situé « 28 Avenue Frédéric Mistral », cadastré section AD n° 160, appartenant à Monsieur FELMANN Mathieu demeurant au 390 Chemin de Bordeneuve » à BESSIERES (31660).

Vu les trois arrêtés complémentaires venant prolonger la mise en sécurité de l'immeuble « 26 Avenue Frédéric Mistral et 19 Rue de l'étoile » n° 2025 R 830 en date du 18 décembre 2025, n° 2026-0030-URBA en date du 15 janvier 2026 et n°2026-0100-URBA en date du 20 février 2026.

Vu le courrier du 26 février 2026 de Entreprise Renewall Bâtiment précisant les travaux réalisés à ce jour,

Vu le rapport du 27 février 2026 constatant la réalisation des mesures d'urgence ayant fait l'objet de la mise en sécurité urgente,

Considérant que la réalisation de ces mesures met fin à l'imminence du danger, et que le propriétaire a engagé des travaux permettant une réhabilitation complète de l'immeuble,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Sur la base du rapport établi le 27 février 2026 par le Directeur des Services Techniques de la Ville, il est constaté la réalisation des travaux qui mettent fin au danger inscrit dans l'arrêté de mise en sécurité urgente n° 2025R829 du 18 décembre 2025. Ces travaux sont conformes aux prescriptions effectuées.

L'achèvement est effectif depuis le 25 février 2026.

En conséquence, il est prononcé la mainlevée de l'arrêté de l'immeuble situé « 28 avenue Frédéric Mistral » cadastré section AD n°160 appartenant à Monsieur FELMANN Mathieu demeurant au 390 Chemin de Bordeneuve » à BESSIERES (31660).

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera notifié à :

- Monsieur FELMANN Mathieu, propriétaire de l'immeuble cadastré section AD n° 160, demeurant 390 Chemin de Bordeneuve 31660 BESSIERES.
- SCI ADJD propriétaire de l'immeuble cadastré section AD n° 161, dont le siège est fixé 70 Rue de l'hôpital à CASTELNAUDARY et ses occupants, Monsieur BERTHOMIEU Didier, Monsieur MARTY Mathieu, Madame PLANES Corinne et Monsieur HUGUES Gaston.
- Les « Copropriétaires du 30 Avenue Frédéric Mistral et du 23 Rue de l'étoile », propriétaire du 30 Avenue Frédéric Mistral 11400 CASTELNAUDARY, lesquels informeront leurs occupants

ARTICLE 3 :

À compter de la notification du présent arrêté, l'immeuble « 26 avenue Frédéric Mistral et 19 rue de l'Etoile » peut à nouveau être utilisé aux fins d'habitation.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté est transmis au préfet du département.

Il est transmis à la CAF, à la MSA, au gestionnaire du FSL, au Procureur de la République et à la Chambre Départementale des Notaires.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage.

L'absence de réponse dans un délai deux mois vaut décision implicite de rejet.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé au préalable, :

- soit par courrier (6 rue Pitot – 34063 MONTPELLIER cedex 2) ;

- soit par voie dématérialisée accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Castelnaudary, le 27 février 2026

Certifiée exécutoire
Par réception en Préfecture,
le : **27 FEV. 2026**
Et par la publication,
le : **27 FEV. 2026**
Et par notification, le :
27 FEV. 2026



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Monsieur FELMANN Mathieu

Propriétaire de la parcelle AD 160 (28 Avenue
Frédéric Mistral)

Le : 27 février 2026

LRAR : 2C 176 417 1098 4

SCI ADJD

Propriétaire de la parcelle AD 161 (26 Avenue
Frédéric Mistral)

Le : 27 février 2026

LRAR : 2C 176 417 1097 7

Les « Copropriétaires du 30 Avenue Frédéric Mistral et du 23 Rue de l'étoile »

Propriétaire de la parcelle AD 159

Le : 27 février 2026

LRAR : 2C 176 417 1096 0